

La voie technologique

Si vous choisissez la voie technologique en fin de 2^{nde} cette voie est organisée en cours communs à tous et en séries, composées de spécialités.

Comme pour la voie générale, il y aura un **accompagnement personnalisé** pour apporter un soutien, un approfondissement et de l'aide à l'orientation.

Les séries de la voie technologique

En 1^{re} et terminale, la voie technologique est **organisée en séries** (STMG, ST2S, STHR, STI2D, S2TMD, STL, STD2A, STAV).

Il y a **des cours communs** et **des spécialités**, qui dépendent de la série que vous avez choisie. Vous suivez **3 spécialités en 1^{re}** et **2 spécialités en terminale**.

STI2D

« **Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable** ».

Spécialités : innovation technologique (évaluée en épreuve de contrôle continu en 1^{re}), ingénierie, développement durable, physique chimie et mathématiques.

Spécialités : ingénierie, innovation technologique, développement durable physique chimie et mathématiques et IEC, AC ou SIN, en terminale

STMG

« **Sciences et technologies du management et de la gestion** ».

Spécialités : sciences de gestion et numérique (évaluée en épreuve de contrôle continu en 1^{re}), management, droit et économie

ST2S

« **Sciences et technologies de la santé et du social** ».

Spécialités : sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathologie humaines, physique-chimie pour la santé (évaluée en épreuve de contrôle continu en 1^{re}).

STL

« Sciences et technologies de laboratoire ».

Spécialités : physique chimie et mathématiques, biochimie-biologie (évaluée en épreuve de contrôle continu en Ire), biotechnologies ou sciences physiques et chimiques en laboratoire.

STD2A

« Sciences et technologies du design et des arts appliqués ».

Spécialités : physique chimie (évaluée en épreuve de contrôle continu en Ire), outils et langages numériques, design et métiers d'arts.

S2TMD

« Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse ».

Spécialités : économie, droit et environnement du spectacle vivant (évaluée en épreuve de contrôle continu en Ire), culture et sciences chorégraphiques musicales ou théâtrales, pratique chorégraphique musicale ou théâtrale.

STAV

« Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».

Uniquement en lycées agricoles. Programme propre à chaque établissement. Huit semaines de stage.